

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	

Date de la convocation
13/02/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Proposition des nouveaux tarifs pour le Salon Saveurs & Passion 2025

Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 18 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Mme BELLEVILLE Marion, M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme BAUD GABLE Marlène (arrivée à 18h55), M. GAULARD Claude, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MARECHAL Cyril, M. MOREL Christian, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel (arrivée à 19h05), Mme RAHON-SIMON Delphine, Mme SAUVONNET Nadine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit.

Excusés :

M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme PRAOM Margaux donnant pouvoir à M. CALVAT Lylian

Absents :

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste
M. RIGAL Philippe

M. CALVAT Lylian a été désigné secrétaire de séance.

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°8 du 12/02/2025 ;

M. le Maire expose que depuis 2017, la commune de Saône organise la manifestation *Saveurs & Passions*.

Il est nécessaire d'en réactualiser les tarifs, ainsi que de procéder à la mise à jour de la délibération suivante :

- Délibération n°2024 02 03 du 22 février 2024 « Organisation et tarifs de l'événement *Saveurs & Passions* »

Considérant que cette manifestation est organisée *a minima* une fois par an,

Considérant que ces modifications permettront d'informer les exposants et le public du mode d'organisation et des tarifs de cette manifestation,

Considérant que cette manifestation n'a pas de droit d'entrée,

Considérant que cette manifestation fait l'objet d'un arrêté de régie,

Considérant que cette manifestation sera affectée au budget annexe « Comité des fêtes cérémonies » créé fin 2023

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter le tarif des emplacements des exposants et le tarif des repas selon les conditions suivantes (ces nouveaux tarifs valant annulation des précédentes délibérations) :

Location de stand intérieur/extérieur	
Location stand unique (3m linéaire)	15,00 €
Option équipement (sous réserve de disponibilité)	
Location d'une table uniquement (environ 2m)	5,00 €
Location de grille d'affichage (1m)	3€ / par grille
Option restauration (sur réservation à l'inscription)	
Repas du midi (servi le samedi et le dimanche de 12H00 à 14H00) Menu unique (Entrée - Plat - Dessert) Deux menus différents le samedi et le dimanche	17€ / personne / repas
Repas du midi (servi le samedi et le dimanche de 12H00 à 14H00) Plat uniquement Deux menus différents le samedi et le dimanche	8€ / personne / repas

Sur me rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'ARRETER** le tarif des emplacements des exposants et le tarif des repas selon les conditions exposées ci-dessus (ces nouveaux tarifs valant annulation des précédentes délibérations) ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document y afférent ;
- **D'INSCRIRE** ces recettes au budget annexe Comité des Fêtes.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 18 février 2025
M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMEN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.